



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE - **COMMUNE DE FOREST**
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - DEMANDE DE PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Le projet suivant est mis à l'enquête publique : 07/10099

Adresse du bien : **Avenue Van Volxem 302 - 304**

Identité du demandeur : **ACP à Forest, avenue Van Volxem 302-304, dénommé BATA A.C.P.**

Demande de : **Permis d'environnement de classe 1B**

Objet de la demande : **Exploitation d'un immeuble de logements. Rubriques : 40 B (2) – 68 B – 132 A**

Nature de l'activité principale : **Logement**

PRAS : **espaces structurants, zones de chemin de fer, zones de forte mixité**

PPAS :

Motif principaux de l'enquête :

- *article 40 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement*
- *article 41 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement*

L'enquête publique se déroule :

A partir du 14/10/2025 et jusqu'au 12/11/2025 inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels/fr>

Le dossier est également consultable à l'administration communale au service URBANISME ENVIRONNEMENT sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.27

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.27

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus au plus tard le 12/11/2025, soit :

- par écrit à l'attention du : **Secrétariat de la Commission de concertation, chaussée de Bruxelles 112 - 1190 Bruxelles**
- à l'adresse e-mail : commissiondeconcertation@forest.brussels
- sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.27 :

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation.

La commission de concertation aura lieu le 02/12/2025.

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation est disponible, sur demande, au service URBANISME ENVIRONNEMENT 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Forest, le 07/10/2025

Par le Collège :
La secrétaire communale,

(s) Hilde DE VISSCHER

Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,

(s) Alain MUGABO